PROGRAMME ET METHODE DE FORMATION

BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION multi-activités physiques ou sportives pour tous

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION MULTI-ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS.**

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » exerce le métier d'éducateur sportif polyvalent dans le champ des activités physiques ou sportives à l'exception des activités s'exerçant en environnement spécifique. Il peut travailler de manière autonome ou en équipe au sein de structures publiques ou privées

Il peut aussi intervenir en milieu scolaire ou périscolaire pour assister les enseignants. Ses activités s'inscrivent dans un projet global d'animation.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité **BPJEPS ACTIVITES MULTI-ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS (MAPS)** selon l'arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » publié au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 30 novembre 2024.

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau1; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours; (PSE1) premiers secours en équipe de niveau 1 en cours de validité; (PSE2) premiers secours en équipe de niveau 2 en cours de validité ; (AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail assorti de la validation de la formation "maintien-actualisation des compétences obligatoires" (MAC), le cas échéant .
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixées par décret

Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION MULTI-ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS Sont les suivantes :

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités physiques ou sportives
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident
- Être capable de mettre en œuvre une séquence de découverte et d'initiation dans l'un des trois domaines des activités physiques ou sportives

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION MULTI-ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS**. (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION MULTI-ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS** Le/la conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement ou les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.

- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.

- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives…

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT(elodie-lamant@formapi.fr)

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

o Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

Moyens d'évaluation mis en œuvre

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION MULTI-ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

Contenu pédagogique

Cette formation se répartit en bloc de compétence, comme suit :

BC 1 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

A1.1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularités des interlocuteurs.

C 1.1.1 Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

C 1.1.2 Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap

A 1.2 Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics

C 1.2.1 Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation (s de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous

C 1.2.2 Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public

A 1.3 Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation

C 1.3.1 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus Se situe dans la structure

C 1.3.2 Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet Situe la structure dans les différents types d'environnement

C 1.3.3 Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.

A 1.4 Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

C 1.4.1 Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts

C 1.4.2 Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

A 2.1 Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation

C 2.1.1 Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage

C 2.1.2 Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous

A 2.2 Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation

C 2.2.1 Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation

C 2.2.2 Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

UC3 : CONDUIRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

A 3.1 Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

C 3.1.1 Définir les finalités d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques du public, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de publics visés

C 3.1.2 Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives, en tenant compte des publics visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap, et des finalités du cycle de séances, en vue de favoriser les apprentissages

C 3.1.3 Elargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives, en développant sa connaissance et son expérience de celles-ci, en vue d'alimenter la conception de séances et d'exploiter en sécurité de nouvelles activités

A 3.2 Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives

C 3.2.1 Définir les conditions de réalisation d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives, en tenant compte de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur

C 3.2.2 Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives, en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement du matériel au moment prévu

A 3.3 Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives

C 3.3.1 Accueillir les participants à une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, en présentant les objectifs de celle-ci et son déroulement, en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des participants, notamment ceux en situation de handicap

C 3.3.2 Présenter les règles à respecter au cours d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, en mobilisant des techniques spécifiques à l'activité ou aux activités support(s) de la séance, ainsi que les consignes et le matériel de sécurité, afin de répondre aux objectifs fixés et d'assurer la sécurité des participants

C 3.3.3 Animer une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, en s'appuyant sur les situations pédagogiques et les techniques d'animation prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des publics

accueillis, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser leur participation et leur implication
C 3.3.4 Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les participants, tout au long d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés et d'intervenir en cas de situation accidentogène
A 3.4 Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives
C 3.4.1 Analyser une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations
C 3.4.2 Evaluer un cycle de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques

Modalités des certifications

La validation des Unités Capitalisables composant le **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION MULTI-ACTIVITES PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	Bloc
EPREUVE 1	**Epreuve orale assistée d'une présentation PowerPoint à partir d'un dossier « projet »** Au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un document écrit personnel de 25 pages maximums explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support de l'entretien qui se déroule en deux temps : • Présentation orale par le candidat : 20 minutes • Échange avec les évaluateurs : 30 minutes	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	BC 1
EPREUVE 2	**Epreuve orale à partir de la production d'un ou plusieurs supports personnels** Au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Ces supports constituent le support de l'entretien qui se déroule en deux temps : • Présentation orale par le candidat : 10 minutes • Échange avec les évaluateurs : 15 minutes		BC 2

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	Bloc
EPREUVE 3	***Prérequis d'accès à l'épreuve :*** Au plus tard dix jours ouvrés avant l'épreuve, le tuteur ou le responsable de la structure d'alternance transmet à l'organisme de formation une attestation relative à la réalisation effective en structure d'alternance pédagogique, par le candidat, de trois séances consécutives minimum de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en sécurité relatives à chacun des deux domaines d'activités physiques ou sportives cités à l'article 3 qui ne feront pas l'objet de la conduite de séance mentionnée au point 2. Cette attestation est valable pour la session de formation en cours. Dans le cas où le tuteur ou le responsable de la structure d'alternance ne transmet pas cette attestation dans le délai imparti, le candidat obtient un avis défavorable au passage de l'épreuve. Dans le cas de l'épreuve initiale, le candidat pourra se présenter, dans les conditions identiques, au second passage. **Modalité 1 : Conception de cycles de séances et Animation d'une séance** Au moins 15 jours avant l'épreuve, le candidat doit soumettre la conception de 1 cycle de séances (six séances consécutives minimum chacun) pour chacun des trois domaines d'activités physiques. Chaque cycle est adapté à un public différent et en lien avec le projet de la structure pédagogique. Le candidat choisit une séance (45 à 90 minutes) issue de l'un des trois cycles pour l'animer devant un public de 6 personnes minimums. Cette séance est évaluée en structure d'alternance. Après l'animation, un entretien d'une heure suit, comprenant : • Une présentation orale de 10 minutes où le candidat fait le bilan de la séance et justifie ses choix pédagogiques, techniques et sécuritaires. • Un échange de 30 minutes maximum avec les évaluateurs sur la conception, la préparation, l'animation et l'évaluation des séances pour les trois domaines d'activités. **Modalité 2 : Présentation orale de deux nouvelles activités.** Le candidat doit informer du choix des activités et du public 15 jours avant l'épreuve. L'épreuve est un entretien de 30 minutes, dont 10 minutes de présentation orale.	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	BC 3

	Le candidat explique comment il organise en toute sécurité des séances d'initiation pour deux nouvelles activités sportives. Il présente : • Les résultats de ses expériences avec ces activités, notamment les risques et les principes qu'il a identifiés. • Les limites qu'il fixe à son intervention, en tenant compte des informations collectées et des règles en vigueur.		

Modalités des rattrapages

Les modalités de rattrapage sont identiques à celles prévues pour les épreuves de certification. Les apprenants concernés sont donc soumis aux mêmes conditions d'organisation, de déroulement et d'évaluation que celles définies dans le cadre des certifications.